

des devas ne clignent pas. » Il s'était récité (cette phrase) et ne l'avait point oubliée. Cependant, ce *Hien-tche* était fort habile à voler le bien d'autrui; (il le déroba) sous les yeux des gens sans qu'il s'en aperçussent. Le roi du pays, ayant perdu une perle, convoqua ses ministres à une délibération. Les ministres répondirent : « Nous avons appris qu'un certain *Hien-tche* est fort capable d'avoir fait ce vol. » Le roi ordonna par décret qu'on le fit venir et qu'on lui fit subir un interrogatoire, dans l'espérance de retrouver (la perle); mais il déclara qu'il ne l'avait pas volée.

Le roi, qui était sage, ne se serait pas permis de faire violence à un homme; il convoqua donc encore ses ministres pour qu'ils délibérassent. Un de ces ministres proposa : « Il faut avoir recours à un stratagème pour obtenir qu'il avoue; il faut le charger d'une cangue et de chaînes et le mener sur la place publique où on proclamera l'ordre de le mettre à mort; on lui donnera alors du vin jusqu'à ce qu'il soit ivre; puis on lui enlèvera ses chaînes; on le mettra au haut de la salle du palais; des chanteuses lui feront de la musique. Vous, ô roi, vous ordonnerez à ces musiciennes, lorsque *Hien-tche* les interrogera dans son ivresse, de lui répondre : « C'est ici un palais de deva; nous sommes des devas qui sommes là pour vous servir. Dans votre vie antérieure vous avez volé la perle du roi et c'est pourquoi vous avez obtenu de naître ici. »

Le roi se conforma à ce plan. Après que *Hien-tche* eut entendu (la réponse des musiciennes), il se dit (1) en songeant silencieusement : « J'ai entendu cette parole des livres saints : « Les yeux des devas ne clignent pas ». Or ces femmes clignent toutes des yeux. En outre, pour avoir volé la perle, je devais aller dans les enfers. Ne serait-ce pas que le roi a fait une machination pour que j'avoue? »

(1) Au lieu de 去, lisez 云.